



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Argumentaire

En bref

- **Pour un monde plus sûr !** Les armes nucléaires ne protègent personne, mais constituent l'une des plus grandes menaces pour l'humanité. Seule une interdiction basée sur le droit international humanitaire, valable dans le monde entier, peut endiguer cette menace.
- **Vivre les valeurs humanitaires !** En adhérant au TIAN, la Suisse reconnaît sa tradition humanitaire et poursuit son engagement de longue date en faveur du désarmement nucléaire.
- **Renforcer la neutralité !** Le traité confirme la neutralité de la Suisse et renforce l'ordre international, qui est d'une importance capitale pour la sécurité d'un petit Etat neutre. Avec l'Autriche et l'Irlande, les principaux Etats neutres d'Europe ont déjà ratifié le traité.
- **Pragmatique !** Le traité d'interdiction des armes nucléaires est le prolongement de décennies d'efforts de désarmement auxquels presque tous les pays du monde se sont engagés. Le traité n'est pas un remède miracle, mais une précaution à long terme pour laquelle les générations futures nous seront reconnaissantes. Les rouages de la politique internationale sont lents, mais le progrès n'est pas seulement possible, il est inévitable.
- **Efficace !** Les armes de destruction massive chimiques et biologiques ont également été interdites et mises hors la loi avec succès grâce aux traités internationaux.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Soutiens





Des actes plutôt que des mots :
INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !

Table des matières

En bref.....	1
Soutiens.....	2
Table des matières.....	3
Introduction.....	4
Pour un monde plus sûr !.....	5
Les risques de la dissuasion nucléaire.....	6
Réduire les risques de prolifération.....	9
Les armes nucléaires et la guerre en Ukraine.....	11
La Suisse et l'OTAN.....	12
Vivre les valeurs humanitaires !.....	13
Droits de l'homme et droit international.....	14
Santé.....	18
Sécurité alimentaire.....	19
Climat et protection de la nature.....	20
Féminisme & droits des femmes.....	21
Développement durable.....	22
Renforcer la neutralité !.....	23
Pas de participation à la dissuasion nucléaire.....	23
Avantages pour les petits États neutres.....	23
Bons services.....	24
Pragmatique !.....	25
Les efforts de désarmement nucléaire à ce jour.....	25
Comment le TPNW soutient-il les efforts existants ?.....	25
Vers un monde sans armes nucléaires.....	25
Efficace.....	27
Une méthode qui a fait ses preuves.....	27
Vérifiable.....	27
Effet sur les États non démocratiques.....	29



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Introduction

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est un traité international de désarmement nucléaire qui vise à éliminer les armes nucléaires à l'échelle mondiale. Le traité a été adopté par les Nations unies en 2017, il est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et a été signé à ce jour (12.6.2024) par 93 États. Parmi les signataires, on trouve des États neutres similaires à la Suisse, comme l'Autriche. Le TIAN interdit le développement, les essais, la fabrication, la possession, le déploiement et l'utilisation d'armes nucléaires ainsi que la menace de leur utilisation. Cette approche globale **ouvre la porte à un avenir possible sans armes nucléaires**, puisque pour la première fois, toutes les activités liées aux armes nucléaires sont proscrites. Les négociations dans le cadre des traités de désarmement précédents et d'autres forums internationaux n'ont pas progressé depuis plus de 20 ans. Afin de relancer le désarmement nucléaire mondial, la ratification du TIAN est désormais la prochaine étape logique que peuvent franchir les États dotés ou non d'armes nucléaires. Le traité crée un cadre juridique pour garantir un désarmement nucléaire mondial, vérifiable et irréversible.

La Suisse a joué un rôle déterminant dans les négociations et la rédaction du TIAN, mais elle ne l'a jamais signé. **En 2018 déjà, une motion a été adoptée au Parlement¹, obligeant le Conseil fédéral à signer et à ratifier le traité. Mais jusqu'à aujourd'hui, le Conseil fédéral refuse de mettre en œuvre ce mandat du Parlement.** Après avoir sans cesse repoussé la ratification du traité, le Conseil fédéral a annoncé en mars 2024 que la Suisse n'adhérerait pas au TIAN. **La Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, refuse ainsi de se prononcer par principe contre les armes nucléaires.** Le Conseil fédéral accepte donc tacitement des armes qui représentent un danger pour l'ensemble de la population mondiale. Armes qui sont trop souvent utilisées comme moyen de pression par et pour les intérêts des puissants de ce monde.

Face à cette situation, l'Alliance pour l'interdiction des armes nucléaires a annoncé qu'elle allait lancer une initiative populaire fédérale pour obliger le Conseil fédéral à adhérer immédiatement au traité. **Il est grand temps que la Suisse assume sa responsabilité humanitaire !**

¹ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20174241>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Pour un monde plus sûr !

Les armes nucléaires représentent une des menaces majeures pour l'être humain et la nature. Leur utilité militaire et diplomatique supposée et non prouvée est sans commune mesure avec les risques concrets, multiples et prévisibles qu'elles présentent. La science est claire. **Aucun pays au monde ne pourrait se protéger des conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires, que ce pays soit ou non impliqué dans un conflit.**² Seule une interdiction fondée sur le droit international, valable dans le monde entier, peut endiguer cette menace.

Même dans le cas d'une « simple » guerre nucléaire « limitée », entre l'Inde et le Pakistan par exemple, les modèles scientifiques prévoient une famine mondiale. En effet, le climat mondial serait fortement modifié par les poussières libérées dans l'atmosphère et l'agriculture deviendrait partiellement impossible. Un conflit régional se transformerait ainsi en une hécatombe mondiale. Des peuples entiers devraient quitter définitivement leurs maisons irradiées et chercher un nouveau lieu de vie. Il y aurait une masse de réfugiés d'une ampleur sans précédent.

La détonation d'une arme nucléaire ne détruit pas seulement des objectifs militaires, mais aussi l'infrastructure civile : approvisionnement en énergie, conduites d'eau, voies de communications et infrastructures médicales. De nombreuses personnes meurent à cause de la bombe elle-même, et beaucoup d'autres encore à cause du manque de possibilités d'approvisionnement ou à cause des radiations. Et cela durant des générations puisque les risques de cancer menacent pendant plusieurs décennies.

La Suisse ne peut pas se soustraire à ces conséquences, elle serait également directement concernée par celles-ci et a donc un intérêt majeur à l'abolition des armes nucléaires dans le monde.

² Voir "Vivre les valeurs humanitaires !" en bas



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Les risques de la dissuasion nucléaire

Selon la théorie de la dissuasion nucléaire, la menace d'armes nucléaires est censée empêcher l'utilisation d'armes nucléaires et également l'éclatement de guerres conventionnelles. **La théorie de la dissuasion nucléaire n'est pas prouvée.**

Les experts du Bulletin of American Scientists estiment que le risque d'utilisation d'armes nucléaires est actuellement aussi élevé que pendant la guerre froide. De nombreux conflits et guerres concernent des États dotés de l'arme nucléaire, États qui pourraient l'utiliser à tout moment et partout dans le monde. La guerre en Ukraine a été rendue possible grâce aux menaces représentées par les armes nucléaires. Le non-renouvellement de nombreux traités internationaux, les progrès technologiques et la modernisation constante des arsenaux nucléaires font malheureusement augmenter la possibilité d'une guerre nucléaire.

Pour défendre la théorie non prouvée de la dissuasion, il serait nécessaire de menacer à tout moment et de manière crédible de destruction massive. Les armes nucléaires devraient donc être prêtes à l'emploi à tout moment et l'arsenal devrait toujours pouvoir surmonter les défenses de l'adversaire. En l'absence de traités internationaux de contrôle des armements, cette logique conduit inévitablement à une spirale d'armement nucléaire, ce qui multiplie à son tour les risques.

En outre, les dirigeants politiques et militaires devraient être en mesure de donner à tout moment l'ordre de déclencher une guerre nucléaire, faute de quoi la dissuasion ne serait pas crédible. Cela va à l'encontre de la réduction des risques nucléaires. La dissuasion nucléaire proposée par les opposants au TIAN n'est pas une alternative crédible.

La **réduction des risques nucléaires**, par exemple les liens de communication directe entre les puissances nucléaires ou la réduction de l'état de préparation des missiles nucléaires, est **nécessaire et importante. Mais la vérité est que la réduction des risques est en contradiction avec la dissuasion nucléaire.** La dissuasion nucléaire repose justement sur le risque que les armes soient effectivement utilisées à tout moment par l'adversaire. Et la réduction des risques nucléaires est, à l'inverse, le premier pas pour s'éloigner de la dissuasion nucléaire et se diriger vers une politique de sécurité civilisée. Tant que les armes nucléaires existent, le risque de les utiliser existe également. C'est pourquoi seule l'abolition des armes nucléaires constitue une véritable solution au problème.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Qui pourrait déclencher une guerre nucléaire ?

Outre les gouvernements des neuf puissances nucléaires, de nombreux individus situés plus bas dans la hiérarchie militaire pourraient déclencher une guerre nucléaire certes limitée, mais qui pourrait tout de même tuer des milliards de personnes. Ainsi, les commandants de sous-marins nucléaires peuvent lancer leur arsenal même sans l'implication de militaires de haut rang, car en cas de conflit, le contact avec le sous-marin serait probablement rompu et aucun ordre de tir ne pourrait atteindre le sous-marin. Les sous-marins des grandes puissances nucléaires ont souvent un armement équivalent à celui qui serait utilisé dans le cas d'une guerre nucléaire entre l'Inde et le Pakistan et peuvent donc déclencher des catastrophes mondiales de la même ampleur.³

Exemples d'incidents où la dissuasion nucléaire a failli conduire à une guerre nucléaire

Entre 1956 et 1995, au moins 20 situations critiques ont été documentées.⁴ Les deux plus importantes sont :

- La crise de Cuba en 1962, déclenchée par le déploiement de missiles nucléaires soviétiques à Cuba. De manière générale, concernant le déploiement d'armes nucléaires sur les territoires d'États tiers, voir la section "Abolir la participation nucléaire".
- En 1983, le dysfonctionnement d'un système d'alerte soviétique indiquait à tort une attaque américaine contre l'Union soviétique. Le soldat responsable avait l'ordre de transmettre cette information et de déclencher la contre-attaque nucléaire soviétique. Ce n'est que parce qu'il a refusé de donner cet ordre et a préféré attendre d'autres informations que la guerre nucléaire a pu être évitée.

Risques d'accident

Les risques très banals d'un accident ne doivent pas non plus être sous-estimés. Ceux-ci sont généralement négligés dans le discours public. Les armes nucléaires sont sujettes à des erreurs, des explosions involontaires, des erreurs humaines, des défaillances techniques ou de simples accidents peuvent se produire. L'histoire regorge d'exemples de ce type d'incidents et, à chaque fois, la chance a permis d'éviter qu'ils ne débouchent sur une catastrophe mondiale. Les risques sont de deux ordres : d'une part, il existe des risques similaires à ceux des centrales nucléaires, à savoir que des radiations peuvent s'échapper, et d'autre part, des explosions nucléaires involontaires peuvent également se produire.

Mise à feu accidentelle ou endommagement des têtes nucléaires

L'accident connu le plus spectaculaire impliquant un missile nucléaire s'est produit en 1980 dans un silo de missiles en Arkansas, aux États-Unis. Le missile, équipé d'une ogive nucléaire, s'est déclenché de lui-même à la suite d'un accident et a catapulté l'ogive à une courte distance du silo.⁵ Heureusement, l'ogive elle-même n'a pas explosé.

³ https://www.ippnw.de/commonFiles/pdfs/Atomwaffen/2022_Nukleare_Hungersnot_final_web.pdf

⁴ https://de.wikipedia.org/wiki/Atomkrieg#Kritische_Situationen

⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/1980_Damascus_Titan_missile_explosion



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

En outre, des dizaines d'incidents⁶, au cours desquels des ogives ont été accidentellement larguées, brûlées ou mises à feu, ont déjà eu lieu. Heureusement, lors de ces mises à feu, des dispositifs de sécurité ont à chaque fois fonctionné pour éviter l'explosion de la bombe lors d'exercices. Mais il ne faut pas non plus négliger la radioactivité qui s'est toujours échappée lors des accidents. Comme les armes nucléaires restent longtemps en état de préparation, le risque est grand que les mesures de sécurité finissent par échouer et qu'une explosion nucléaire se produise malgré tout.

Armes nucléaires perdues

Il est également choquant de constater que les armes nucléaires se perdent purement et simplement. Lors d'accidents en pleine mer, il est arrivé à plusieurs reprises que des bombes nucléaires coulent et ne soient pas retrouvées. Par exemple, le 5 décembre 1965, un avion équipé d'armes nucléaires est tombé d'un porte-avions et a coulé⁷. Ou le 21 janvier 1968, un avion équipé d'armes nucléaires s'est écrasé au Groenland ; les recherches à grande échelle n'ont permis de retrouver que des morceaux de trois têtes nucléaires, une quatrième est toujours perdue à ce jour.⁸

Sous-marins à propulsion nucléaire

Les sous-marins nucléaires sont équipés d'un réacteur nucléaire militaire, qui n'est pas soumis à des règles de sécurité civiles, et d'armes conventionnelles et nucléaires dans un espace restreint. Les accidents ne sont donc pas surprenants. Par exemple, le 22 novembre 1975, un sous-marin a accidentellement largué une ogive nucléaire dans l'eau et ce n'est qu'à l'issue d'une recherche à grande échelle que l'ogive a heureusement pu être récupérée.⁹ Le 8 avril 1970¹⁰ et le 3 octobre 1986¹¹, des sous-marins nucléaires ont coulé, avec à bord des réacteurs nucléaires et des ogives nucléaires.

Ce ne sont que quelques exemples parmi les dizaines d'accidents graves impliquant des armes nucléaires.¹²

⁶ Voir par exemple "[List of military nuclear accidents](#)".

⁷ https://en.wikipedia.org/wiki/1965_Philippine_Sea_A-4_incident

⁸ https://en.wikipedia.org/wiki/1968_Thule_Air_Base_B-52_crash

⁹

<https://web.archive.org/web/20070602203629/http://www.cnn.com/SPECIALS/cold.war/experience/the.bomb/broken.arrows/content/1970d.html>

¹⁰ https://en.wikipedia.org/wiki/Soviet_submarine_K-8

¹¹

<https://web.archive.org/web/20070328010015/http://www.cnn.com/SPECIALS/cold.war/experience/the.bomb/broken.arrows/content/1980c.html>

¹² Voir par exemple "[List of military nuclear accidents](#)".



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Réduire les risques de prolifération

Mettre fin au statut spécial des États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du TNP

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) oblige presque tous les États non dotés de l'arme nucléaire dans le monde à ne pas se doter de l'arme nucléaire. En contrepartie, les États dotés de l'arme nucléaire se sont engagés à désarmer. Or, les États dotés de l'arme nucléaire ignorent cet engagement depuis des décennies et se réarment même actuellement.

Si les États dotés de l'arme nucléaire ne respectent pas leurs obligations de désarmement dans le cadre du TNP, cela augmente la probabilité que d'autres États ne se sentent pas liés par leurs obligations et développent des armes nucléaires. Le TIAN s'engouffre ici dans la brèche : au lieu que les États se sentent trahis par les États dotés d'armes nucléaires du TNP et s'arment eux-mêmes, ils peuvent adhérer au TIAN et faire pression pour que les États dotés d'armes nucléaires du TNP respectent enfin leurs obligations.

Abolir la participation nucléaire

Le déploiement d'armes nucléaires, appelé participation nucléaire, sur le territoire d'un État partenaire non nucléaire est un dangereux vecteur de prolifération, qui doit être empêché. La participation nucléaire augmente dramatiquement le risque d'escalade et d'accidents. C'est ainsi que la crise de Cuba a été déclenchée. Le TIAN est le seul traité international à interdire le déploiement d'armes nucléaires d'un autre pays sur le territoire d'un État membre du TIAN. Le traité peut ainsi endiguer la participation nucléaire, même si les États dotés d'armes nucléaires n'y adhèrent pas immédiatement.

Participation des États-Unis → Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Turquie

Cinq pays de l'OTAN ont déployé des armes nucléaires d'autres pays sur leur territoire, mais ils sont toujours considérés comme des pays non dotés de l'arme nucléaire : la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie. Ce déploiement n'apporte rien à la sécurité de ces États, qui sont de toute façon sous le "parapluie" nucléaire de l'OTAN. Il crée des risques d'escalade supplémentaires et est particulièrement dangereux, car il détourne la norme anti-prolifération du TNP.

Un tel déploiement peut avoir été judicieux sur le plan historique, et a peut-être dissuadé des États partenaires de développer eux-mêmes des armes nucléaires. Mais dans le cas des pays actuels de l'OTAN, qui respectent tous le TNP et dont la population est opposée aux armes nucléaires, la participation nucléaire n'est rien d'autre qu'un moyen pour les États dotés d'armes nucléaires de garantir leur privilège et d'empêcher ces États partenaires de s'engager en faveur du désarmement nucléaire. En outre, cette participation nucléaire d'États tiers aux armes nucléaires des États-Unis est une excuse dangereuse permettant à d'autres États qui le souhaiteraient de se doter de l'arme nucléaire. Et ce, sans que les États de l'OTAN, qui font de même, ne puissent s'y opposer sérieusement.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Participation de la Russie → Biélorussie

Poutine a déployé des armes nucléaires sur le territoire de la Biélorussie afin de renforcer son arsenal de menaces sur l'Ukraine (voir la section "Les armes nucléaires et la guerre en Ukraine"). Outre l'escalade liée à la guerre en Ukraine, il faut également tenir compte du fait que la population du Biélorussie n'a pas donné son accord ; ce déploiement d'armes nucléaires est un moyen supplémentaire d'opprimer la population biélorusse. Il y a un risque que, lors de tout futur changement politique en Biélorussie, la communauté internationale s'inquiète davantage de la sécurité des armes nucléaires qui y sont installées que de savoir si un changement démocratique est enfin possible. En cas de révolution démocratique en Biélorussie, Poutine pourrait intervenir, sous prétexte de devoir sécuriser ses armes nucléaires.

Le TIAN est le seul traité international qui indique clairement et universellement qu'une telle participation nucléaire n'est pas acceptable. Il n'est donc pas surprenant que l'opposition biélorusse se soit prononcée à plusieurs reprises en faveur de l'adhésion au TIAN.

Rumeurs sur une potentielle participation du Pakistan → Arabie saoudite

Des rumeurs persistantes affirment que l'Arabie saoudite pourrait obtenir des armes nucléaires à la demande du Pakistan. Ainsi, un ancien conseiller anti-prolifération de Barack Obama a déclaré : « Je pense que les Saoudiens croient qu'ils ont un certain accord avec le Pakistan qui, in extremis, leur permettrait de revendiquer l'acquisition d'armes nucléaires auprès du Pakistan ».¹³

Indépendamment de la véracité de cette rumeur, elle met en évidence d'autres dangers de la participation nucléaire : une Arabie saoudite dotée de l'arme nucléaire représenterait un grand danger pour la stabilité régionale et le monde entier. Et les pays occidentaux ne pourraient guère faire de reproches valables à l'Arabie saoudite dans le cadre d'un tel accord de participation, puisqu'ils acceptent la même démarche avec l'OTAN.¹⁴

¹³ <https://www.bbc.com/news/world-middle-east-24823846>

¹⁴ "Memorandum from the Acronym Institute for Disarmament Diplomacy"
<https://publications.parliament.uk/pa/cm200708/cmselect/cmdfence/111/111.pdf#page=208>, page 208, paragraphe 50.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Les armes nucléaires et la guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par Poutine montre que les armes nucléaires n'empêchent pas les guerres. Au contraire, dans ce cas, elles rendent la guerre possible. Les armes nucléaires ne servent pas de bouclier, mais d'instruments d'intimidation et de chantage. Elles durcissent les conflits au lieu de les résoudre.

Lorsque Poutine a tenté de conquérir toute l'Ukraine en 2022 et que le conflit s'est envenimé, il a eu recours aux menaces nucléaires pour intimider l'Occident et l'empêcher de se tenir aux côtés de l'Ukraine. La véritable nature des armes nucléaires a ainsi été révélée : des instruments pour détruire massivement des civils. Ces menaces nucléaires ont été partiellement couronnées de succès et elles ont surtout empêché les Etats-Unis d'utiliser toute leur puissance militaire conventionnelle.

La réaction de l'Ukraine à l'invasion continue de révéler le caractère fallacieux de la dissuasion nucléaire. En ciblant les installations militaires russes, y compris celles situées sur le territoire russe, l'Ukraine sape l'idée selon laquelle les armes nucléaires servent de dissuasion contre une agression étrangère. L'incapacité de la dissuasion nucléaire à empêcher de tels actes met en évidence les risques et les contraintes inhérents à la confiance dans les armes nucléaires pour la sécurité.

Certains affirment que l'Ukraine aurait dû conserver l'arsenal nucléaire soviétique sur son territoire afin de dissuader l'invasion. Cet argument ignore le fait que l'État ukrainien n'aurait pas existé sans le retrait des armes nucléaires. De plus, la présence d'armes nucléaires sur le sol ukrainien n'aurait fait qu'exacerber les tensions et augmenter considérablement le risque de confrontation avec la Russie.

En outre, les partisans des armes nucléaires présentent des arguments contradictoires quant à leur efficacité à dissuader les opposants. Tout en rejetant les menaces de la Russie et en continuant à demander un soutien militaire pour l'Ukraine, ils préconisent la modernisation de leur propre arsenal nucléaire pour dissuader Poutine. Ils sont convaincus qu'ils pourront mieux dissuader Poutine, ce qui conduira inévitablement à une nouvelle escalade et rendra nécessaire une spirale de réarmement.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

La Suisse et l'OTAN

La coopération militaire avec l'OTAN reste possible en cas d'adhésion de la Suisse au TIAN. Seule la coopération dans le domaine des armes nucléaires est exclue, mais elle n'est de toute façon pas pratiquée. D'autres partenaires de l'OTAN (Autriche, Irlande, Nouvelle-Zélande, etc.) sont membres du TIAN depuis longtemps, sans que cela n'entraîne une détérioration des relations avec l'OTAN.

Dans le rapport du DFAE sur la décision de continuer à ne pas adhérer au TIAN, il est dit que **la Suisse « veut garder ouvertes toutes les possibilités de coopération avec l'OTAN ». La seule coopération interdite par le TPNW concerne les armes nucléaires. L'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires nous permettra de mettre définitivement fin aux rêves du DDPS de coopération en matière d'armes nucléaires !**

En 2010, l'OTAN s'est qualifiée pour la première fois d' « alliance nucléaire ». Pourtant, le document fondateur de l'OTAN ne mentionne pas les armes nucléaires et, comme pour presque tous les autres domaines politiques, les différents pays de l'OTAN ont des positions différentes sur les armes nucléaires. Les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont des armes nucléaires, cinq autres membres de l'OTAN ont des armes nucléaires américaines stationnées chez eux. En revanche, l'Espagne et la Lituanie ont exclu, dans leur Constitution, la possession et le déploiement d'armes nucléaires sur leur propre territoire. La Belgique, la Norvège et l'Allemagne se sont exprimées de manière constructive sur le TIAN et participent aux conférences du TIAN en tant qu'observateurs.

L'opposition apparente de certains membres de l'OTAN à l'adhésion de la Suisse au TIAN témoigne donc d'une préoccupation politiquement motivée de ces États, à savoir que l'adhésion de la Suisse renforcerait l'élan en faveur du désarmement nucléaire et que le statu quo nucléaire ne serait plus accepté en silence. En d'autres termes, ils ont peur que le TIAN fonctionne.



Des actes plutôt que des mots :
INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !

Vivre les valeurs humanitaires !

En adhérant au TIAN, la Suisse réaffirme sa tradition humanitaire et poursuit son engagement de longue date en faveur du désarmement nucléaire.

Le thème des armes nucléaires a trop longtemps été abordé uniquement dans le cadre de la théorie de la sécurité et de la géostratégie. Cette vision étriquée ne rend pas justice à l'ampleur du problème et occulte précisément les aspects qui sont d'une importance capitale pour la Suisse : Les conséquences humanitaires globales d'une utilisation d'armes nucléaires ou même d'un accident majeur impliquant des armes nucléaires.

En cas d'utilisation d'armes nucléaires, le système de santé de la région concernée s'effondrerait immédiatement. Une guerre nucléaire limitée déclencherait déjà une famine mondiale, provoquerait des changements climatiques catastrophiques et ferait reculer toute la civilisation humaine de plusieurs décennies dans son développement. Dans le cas d'une guerre nucléaire illimitée, il ne s'agirait pas de décennies perdues, mais de l'anéantissement de tout le développement humain depuis le début de l'ère moderne.

L'abolition des armes nucléaires ne doit donc pas être considérée uniquement comme une possibilité géopolitique et sécuritaire, mais comme une composante à part entière de la protection et de la promotion du droit international et des droits de l'homme, du développement durable, de l'égalité des sexes, de la protection de l'environnement, de la santé et du bien-être des générations futures.

La question n'est pas celle des rapports de force géostratégiques, dans lesquels la Suisse n'est ni particulièrement concernée ni influente, mais celle de notre existence à toutes et tous et des principes humanitaires pour lesquels la Suisse est réputée dans le monde entier.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Droits humains et droit international

La dissuasion nucléaire, c'est-à-dire le seul but des armes nucléaires, n'est rien d'autre que la menace de tuer des civils en masse et sans distinction. Ce n'est pas seulement manifestement insensé, mais aussi clairement interdit et immoral selon le droit international et les droits de l'homme.

Droit international humanitaire

Le droit international humanitaire se fonde sur les principes de distinction entre objectifs civils et militaires, de proportionnalité et d'un minimum d'humanité, et interdit notamment les armes qui causent des "souffrances superflues". Les armes nucléaires ne respectent rien de tout cela : elles détruisent et tuent sans distinction, les dommages civils sont disproportionnés par rapport à l'utilité militaire et elles sont manifestement inhumaines. Ainsi, le 8 juillet 1996, la Cour internationale de justice a déclaré que "la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles et principes du droit international applicables en cas de conflit armé, et en particulier aux principes du droit international humanitaire".

Distinction

Le droit international humanitaire oblige à faire la distinction entre les cibles civiles et militaires. Cela est impossible avec les armes nucléaires : les explosions nucléaires tuent toutes les personnes dans un certain périmètre, qu'il s'agisse de civils, de personnes ayant déposé leurs armes, de personnes blessées ou malades. Les retombées radioactives se répartissent en fonction des conditions

Toute arme ou stratégie qui ne peut pas être utilisée de manière ciblée contre un objet militaire spécifique est interdite.

- Déclarations sur le droit international public du DFAE¹⁵

météorologiques et sont difficilement prévisibles, de sorte que l'on ne sait même pas dans quelle zone géographique les gens vont en souffrir et en mourir. Et ne parlons même pas des conséquences à moyen terme : La famine mondiale déclenchée par une guerre nucléaire ne touchera de toute façon pas les combattants, mais d'abord les personnes faibles, les malades et les enfants.

¹⁵ ABC du droit international humanitaire, distinction
<https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/das-eda/publikationen.html/content/publikationen/de/eda/reihe-glossare-der-aussenpolitik/abc-des-humanitaeren-voelkerrechts>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Proportionnalité

Bien que le droit international humanitaire n'interdise pas toute attaque contre des civils*, il stipule que l'attaque doit avoir pour objectif principal la défense militaire. doit principalement avoir une utilité militaire concrète et directe et ne pas avoir pour objectif principal de frapper la population civile . Outre le fait que la dissuasion nucléaire est déjà, en principe, la menace d'un meurtre de masse de la population civile, les armes nucléaires ne peuvent pas non plus respecter concrètement le principe de proportionnalité. Même si une petite arme nucléaire tactique ne tue pas directement des civils*, elle rendrait tout de même toute une région inhabitable, toutes les infrastructures civiles de cette région seraient ainsi rendues inutilisables et les retombées radioactives rendraient d'innombrables personnes malades. Dans un scénario plus réaliste, où il y a au moins une guerre nucléaire limitée, il n'y a de toute façon pas d'utilité militaire, le seul objectif étant la dissuasion nucléaire, c'est-à-dire justement la menace, contraire au droit international, d'un meurtre de masse disproportionné de la population civile.

Avant toute attaque, les belligérants doivent donc évaluer si les conséquences possibles pour la population civile sont encore proportionnelles - par rapport au résultat militaire immédiat et concret auquel on peut s'attendre.

- Déclarations sur le droit international public du DFAE¹⁶

Souffrances inutiles

Un autre principe fondamental du droit international humanitaire est de ne pas causer, au minimum, de souffrances "inutiles", c'est-à-dire de souffrances qui ne sont pas indispensables à l'objectif militaire. Les armes nucléaires agissent de différentes manières et presque toutes provoquent des souffrances inutiles. Les maladies provoquées par les radiations entraînent une mort lente et douloureuse. L'effondrement des soins médicaux, inévitable dans toute guerre nucléaire, fait en sorte que même les personnes qui ne sont pas directement blessées par la bombe ou les radiations souffrent davantage. Et les autres conséquences telles que la famine, le changement climatique catastrophique et la migration de masse entraînent d'autres souffrances incommensurables.

L'interdiction de causer des souffrances inutiles est l'un des principes fondamentaux du droit humanitaire international.

- Déclarations sur le droit international public du DFAE¹⁷

¹⁶ ABC du droit international humanitaire, proportionnalité
<https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/das-eda/publikationen.html/content/publikationen/de/eda/reihe-glossare-der-aussenpolitik/abc-des-humanitaeren-voelkerrechts>

¹⁷ ABC du droit international humanitaire, Souffrances inutiles
<https://www.eda.admin.ch/eda/de/home/das-eda/publikationen.html/content/publikationen/de/eda/reihe-glossare-der-aussenpolitik/abc-des-humanitaeren-voelkerrechts>



Des actes plutôt que des mots :

INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Droits humains

Deux des droits humains les plus fondamentaux et les plus largement acceptés sont le droit à la vie¹⁸ et le droit à la sécurité¹⁹. Même comparées à d'autres armes de guerre, les armes nucléaires violent particulièrement ces droits et, surtout, elles sont également dirigées contre la vie et la sécurité de la population civile dans des pays tiers non impliqués dans le conflit. Mais pratiquement tous les autres droits humains, sans exception, seraient également gravement et systématiquement violés en cas de guerre nucléaire. Cela va si loin et est si évident que, selon les experts de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, ce n'est pas seulement l'utilisation d'armes nucléaires ou la menace d'armes nucléaires qui est interdite, mais aussi leur développement, leur fabrication, leur stockage et leur possession.²⁰ Malheureusement, pour faire respecter cette interdiction au niveau international, il faut tout de même le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car les pays s'engagent ainsi explicitement à respecter cette interdiction et peuvent s'engager dans son cadre pour la faire respecter.

Les paragraphes suivants expliquent plus en détail quelles violations graves et systématiques des droits humains seraient inévitables en cas de guerre nucléaire.

¹⁸ <https://www.humanrights.ch/de/ipf/grundlagen/rechtsquellen-themen/recht-leben>

¹⁹ par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme, articles 3 et 22

²⁰ Document CCPR/C/GC/36, section 66 (disponible par ex. en anglais ou en français)



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Santé

Toute utilisation d'armes nucléaires dans une zone peuplée entraîne un effondrement du système de santé dans cette région. À Hiroshima, 90 % des médecins et des infirmières ont été tués ou blessés ; 42 des 45 hôpitaux n'étaient plus opérationnels et 70 % des victimes présentaient des blessures combinées, dont des brûlures graves dans la plupart des cas. À Hiroshima et Nagasaki, la plupart des victimes sont mortes sans que leurs souffrances aient été soulagées et les conséquences psychologiques et sociales à long terme se font encore sentir aujourd'hui. Il en irait de même aujourd'hui. C'est pourquoi le CICR compte parmi les initiateurs du TPNW, car l'aide humanitaire ne serait pas possible de manière adéquate en cas d'utilisation d'armes nucléaires.

Les personnes proches de l'explosion pourraient survivre si elles se trouvaient par hasard dans des caves, des tunnels ou d'autres endroits particulièrement protégés. Mais la destruction physique et les radiations rendraient impossible l'accès à ces personnes et très difficile leur fuite. Ces personnes mourraient pour la plupart de brûlures, de maladies dues aux radiations²¹, de blessures et de soif dans les heures et les jours qui suivraient l'explosion. Un peu plus loin de l'explosion (quelques kilomètres), de nombreuses personnes survivraient à l'intérieur des bâtiments, mais les routes seraient bloquées par des débris et l'exposition aiguë aux radiations serait trop élevée pour qu'une fuite ou un sauvetage soit réaliste. Dans cette zone, de nombreuses personnes souffriraient de blessures dues aux brûlures, aux bâtiments effondrés, à la surdité provoquée par le bang et à une grave maladie due aux radiations, dont on meurt dans d'atroces souffrances en quelques semaines. Étant donné que des milliers de personnes vivent dans cette zone, même en cas d'explosion nucléaire relativement petite dans une zone peuplée, il est exclu qu'il y ait suffisamment de ressources médicales disponibles pour traiter ces personnes ou même pour les accompagner médicalement et leur prodiguer des soins en fin de vie.

Encore plus loin de l'explosion nucléaire, la plupart des gens survivraient et il y aurait moins de blessures graves dues à l'effondrement des bâtiments. En revanche, la plupart des gens souffriraient d'une légère maladie due aux radiations, dont on ne meurt pas directement à moyen terme. Au lieu de cela, elle entraîne la stérilité ou des lésions génétiques, des nausées, un manque d'appétit, de la fatigue et un risque accru d'infection. Le risque accru d'infection et l'effondrement du système de santé favoriseraient les épidémies.

Dans ce domaine et même plus loin, les conséquences psychiques ne doivent pas être négligées, une grande partie de la population souffrirait de graves traumatismes psychiques. Ainsi, une seule explosion d'arme nucléaire provoquerait aujourd'hui encore des décennies de souffrance et de problèmes de santé, exactement comme cela s'est produit à Hiroshima et Nagasaki il y a plus de 70 ans.

Littérature complémentaire :

- 'Nuclear Minds, Cold War psychological science and the bombings of Hiroshima and Nagasaki' par Ran Zwigenberg

²¹ <https://de.wikipedia.org/wiki/Strahlenkrankheit>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Sécurité alimentaire

Selon des études récentes, toute guerre nucléaire déclencherait une famine mondiale. Un scénario souvent analysé est une guerre entre l'Inde et le Pakistan. Il s'agit de l'une des plus petites guerres nucléaires imaginables et elle ne représente qu'environ 3% des armes nucléaires disponibles au niveau mondial. Néanmoins, dans ce cas, jusqu'à deux milliards de personnes seraient menacées de famine. Au lieu d'un changement climatique de +1,5C sur une période de plusieurs générations, nous serions confrontés à un changement de -1,5C à -6C du jour au lendemain. Certes, ce refroidissement ne durerait que quelques décennies avant que le réchauffement climatique ne se poursuive. Mais pendant cette période, il y aurait des pertes de récoltes de 25% à 50% (calculées en calories).

Littérature complémentaire :

- "Famine nucléaire", Matt Bivens MD²²

²² https://www.ippnw.de/commonFiles/pdfs/Atomwaffen/2022_Nukleare_Hungersnot_final_web.pdf



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Climat et protection de la nature

Une guerre nucléaire - même "limitée" - entraînerait un refroidissement global qui durerait au moins une décennie, avec des températures moyennes inférieures de 1,5C à 10C selon les scénarios.^{23,24} Cela entraînerait une extinction de masse dans les océans²⁵ et sur les terres.

Même dans le cas d'un conflit seulement régional avec un petit nombre d'armes nucléaires, la production agricole chuterait de 25% à 50%. Cela ne provoquerait pas seulement une famine (voir plus haut), mais interromprait également les chaînes alimentaires des plantes et des animaux sauvages et entraînerait une extinction de masse.

Même si les armes nucléaires ne sont pas utilisées, elles ont déjà des effets néfastes sur la nature : des groupes entiers d'îles ont été rendus inhabitables par des essais nucléaires et leurs habitants ont été irradiés et expulsés. En cas d'accident et lors de l'extraction normale et planifiée d'uranium, de grandes surfaces sont contaminées de manière répétée par la radioactivité et toute l'industrie nucléaire produit des déchets radioactifs qui représentent un danger pour des milliers d'années encore.

²³

<https://www.ucl.ac.uk/news/2023/aug/analysis-nuclear-war-would-be-more-devastating-earths-climate-cold-war-predictions>

²⁴ https://www.ipnw.de/commonFiles/pdfs/Atomwaffen/2022_Nukleare_Hungersnot_final_web.pdf

²⁵ <https://www.colorado.edu/asmagazine/2023/05/31/large-or-small-nuclear-war-would-wreak-havoc-ocean>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Féminisme & droits des femmes

La dissuasion nucléaire est un concept machiste et aveuglant dont les effets négatifs touchent (encore) plus les femmes* que les hommes. Les femmes* sont de toute façon particulièrement vulnérables dans les conflits armés. Et dans le cas des armes nucléaires, elles le sont encore plus, car les radiations augmentent massivement le risque de cancer chez les femmes* par rapport aux hommes.²⁶ Les femmes* ont presque deux fois plus de risques de développer un cancer et de mourir après l'utilisation d'armes nucléaires que les hommes*.²⁷ Cela est principalement dû à des cancers qui touchent des organes spécifiques au sexe. En outre, les conséquences sociales de l'utilisation d'armes nucléaires ne sont pas non plus indépendantes du sexe. Les effets négatifs sur la santé mentale, la stigmatisation sociale, la discrimination et le déplacement touchent tous les sexes, mais les femmes* sont statistiquement plus touchées.

C'est d'autant plus choquant qu'aujourd'hui encore, les femmes* sont sous-représentées dans les processus décisionnels pertinents.

Littérature complémentaire

- Impacts liés au genre : Les impacts humanitaires des armes nucléaires dans une perspective de genre²⁸
- Repenser la politique nucléaire mondiale, repenser le féminisme, Shine Choi et Catherine Eschle
- Banning the Bomb, Smashing the Patriarchy, Ray Acheson

²⁶ https://www.radiologyinfo.org/en/info/safety-hiw_06

²⁷ <https://unidir.org/wp-content/uploads/2023/05/gendered-impacts-en-620.pdf>

²⁸ <https://unidir.org/wp-content/uploads/2023/05/gendered-impacts-en-620.pdf>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Développement durable

Même lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les armes nucléaires entravent le développement durable. Chaque année, 80 milliards de francs sont dépensés pour les armes nucléaires²⁹. À titre de comparaison, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies estime qu'il leur faudrait 40 milliards³⁰ par an pour mettre fin à la faim dans le monde d'ici 2030³¹.

Pour les armes nucléaires, l'uranium est extrait dans des conditions de travail inhumaines, qui empêchent le développement durable, sont basées sur l'exploitation, affectent la santé des personnes concernées et nuisent à l'environnement.

²⁹ 82,9 milliards de dollars en 2022,

https://www.dontbankonthebomb.com/wp-content/uploads/2024/05/PAX_Rapport_DBotB_Untenable-Investments_HERDRUK_JUN24_FINAL_digi_spread.pdf

³⁰ <https://www.wfpusa.org/articles/how-much-would-it-cost-to-end-world-hunger/>

³¹ Voir aussi : Oxfam estime à 37 milliards.

<https://www.oxfamamerica.org/explore/stories/how-much-money-would-it-take-to-end-world-hunger/>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Renforcer la neutralité !

Le TPNW confirme la neutralité de la Suisse en mettant tous les États sur un pied d'égalité et en ne prévoyant pas de privilèges pour certains États. Il renforce le droit international et l'ONU, car les armes nucléaires sont fondamentalement incompatibles avec les droits de l'homme, le droit international et le principe fondateur de l'ONU de l'interdiction du recours à la force³². Ceux-ci sont d'une importance capitale pour la sécurité d'un petit Etat neutre. Il n'est donc pas étonnant que l'Autriche et l'Irlande, deux Etats neutres comparables à la Suisse, aient déjà ratifié le traité.

La neutralité active implique de se ranger du côté du droit international, des droits de l'homme et de la démocratie, plutôt que de se rallier à l'un ou l'autre bloc de puissance pour des raisons d'intérêts géopolitiques. Le TPNW est l'un des traités de droit international les plus importants de notre époque. Si la Suisse n'y adhère pas, elle perdra son rôle international de prestataire de bons offices et la bonne volonté que de nombreux Etats lui témoignent à ce sujet.

Pas de participation à la dissuasion nucléaire

Les raisons invoquées par le Conseil fédéral pour justifier sa décision de ne pas adhérer au TPNW laissent à penser que le Conseil fédéral souhaite également collaborer avec l'OTAN à l'avenir en ce qui concerne les armes nucléaires. **Nous sommes consternés d'apprendre que le Conseil fédéral envisage même de placer la Suisse sous le "parapluie" nucléaire de l'OTAN.**³³ Pour un pays neutre qui se targue de sa longue tradition humanitaire, il est honteux de ne pas adhérer au principal traité de désarmement nucléaire sous le prétexte fallacieux de vouloir garder ouverte la coopération nucléaire avec l'OTAN. L'horloge de l'apocalypse³⁴ est à 90 secondes de minuit et, pour résoudre cette menace, le rôle de la Suisse est la diplomatie et non les menaces nucléaires.

Avantages pour les petits États neutres

Pour la petite Suisse neutre, les armes nucléaires ne sont de toute façon pas une option du point de vue du droit international et de la politique, qu'elles soient propres ou dans le cadre d'une participation nucléaire. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse qu'aucun autre pays ne possède d'armes nucléaires. La Suisse ne peut qu'en profiter si la politique de puissance nucléaire perd de son importance et si, à la place, les processus démocratiques sont renforcés dans le cadre de l'ONU et du droit international.

³² Charte de l'ONU, article 2, paragraphe 4 <https://unric.org/de/charta/#kapitel1>

³³ Rapport du 27.3.2024 en réponse à l'intervention parlementaire 22.3800, "[En cas de conflit], une adhésion au TPNW ne serait pas compatible avec toutes les formes de coopération envisageables".

³⁴ <https://thebulletin.org/doomsday-clock/>



Des actes plutôt que des mots :
INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !

Bons services

Si la Suisse s'engage en faveur du TPNW et donc d'un renforcement du droit international et de l'ONU, elle pourra fournir des bons offices plus crédibles et ainsi mieux défendre sa position de petit Etat neutre mais engagé. **Grâce à sa politique étrangère humanitaire, la Suisse jouit d'un grand prestige. Celle-ci ne devrait pas être mise en péril par un refus du TPNW.**



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Pragmatique !

Le traité d'interdiction des armes nucléaires est le prolongement de décennies d'efforts de désarmement auxquels presque tous les pays du monde se sont engagés. Le traité est une précaution à long terme dont les générations futures nous seront reconnaissantes.

Les efforts de désarmement nucléaire à ce jour

Les traités existants sur les armes nucléaires portent soit sur l'interdiction de certains types d'armes nucléaires (New Start, traité INF, etc.), soit sur l'interdiction des armes nucléaires pour certains pays (TNP), soit sur l'interdiction de certaines activités liées aux armes nucléaires, comme les essais d'armes nucléaires (CTBT). Les lacunes juridiques de ce traité permettent le maintien des armes nucléaires et sont également exploitées par les Etats dotés de l'arme nucléaire.

Le TPNW reprend toutes ces interdictions partielles et les rend universellement valables. Les interdictions deviennent en outre valables pour tous les pays et il n'y a plus de privilèges pour certains États. Le TPNW s'intègre ainsi comme la norme juridique la plus forte contre les armes nucléaires et complète les traités existants.

Comment le TPNW soutient-il les efforts existants ?

Le TPNW complète et étend les traités de désarmement existants. La complémentarité du TPNW avec d'autres traités a été confirmée à plusieurs reprises³⁵ et est notamment évidente du fait que tous les États membres du TPNW sont également membres d'autres traités, en particulier du TNP.

Le TNP souffre de problèmes de crédibilité car, malgré l'engagement de désarmement, aucun progrès n'a été réalisé depuis des décennies avec ce traité. Le TPNW complète l'accent unilatéral mis sur les considérations géostratégiques relatives aux armes nucléaires par des preuves sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et représente une approche normative et juridique qui fait encore défaut.

Vers un monde sans armes nucléaires

Le TPNW constitue la base juridique du désarmement nucléaire mondial. Au fur et à mesure que de plus en plus d'États adhèrent au TPNW, son autorité et la pression exercée sur les autres États pour qu'ils y adhèrent également augmentent. Dans ce contexte, il est logique de diviser les États en différents groupes³⁶ : Les Etats dotés de l'arme nucléaire, les Etats participant au nucléaire, les Etats non dotés de l'arme nucléaire qui ont une position positive ou ambiguë sur le désarmement nucléaire et les Etats qui s'engagent activement en faveur

³⁵ Expertise des services scientifiques du Bundestag allemand

³⁶ Nick Ritchie & Ambassadeur Alexander Kmentt (2021) : Universalising the TPNW : Challenges and Opportunities, Journal for Peace and Nuclear Disarmament, DOI : 10.1080/25751654.2021.1935673



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

du désarmement nucléaire. La tradition humanitaire de la Suisse ne permet de la classer que dans le dernier groupe, mais pour cela, il est plus que temps que la Suisse adhère au TPNW. En faisant ce pas, la Suisse renforce directement l'autorité du TPNW. Et en continuant ensuite à s'engager pour le désarmement nucléaire et l'adhésion d'autres États au TPNW, la Suisse renforce encore son autorité.

Lorsque l'autorité du TPNW aura suffisamment grandi et que le contexte politique sera favorable, non seulement les États de ces deux derniers groupes adhéreront, mais tôt ou tard les premiers États participant au nucléaire, puis les premiers États dotés de l'arme nucléaire. Au final, il ne restera que quelques États dotés de l'arme nucléaire et quelques États fidèles à l'arme nucléaire, qui seront soumis à une énorme pression diplomatique et politique de la part de l'ensemble de la communauté mondiale. Ce n'est que sous cette pression massive que les derniers États dotés de l'arme nucléaire, si des conditions politiques favorables se présentent, que ce soit dans 5, 10 ou 50 ans, feront ensemble le dernier pas et supprimeront de manière irréversible toutes les armes nucléaires.



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Efficace

Les armes chimiques et biologiques de destruction massive ont également été interdites, mises hors la loi et désarmées avec succès sur la base de traités internationaux.

Une méthode qui a fait ses preuves

Le TPNW s'inspire fortement des traités sur l'interdiction des armes biologiques et chimiques. La Suisse est fière d'être membre de ces traités. Partant des conséquences humanitaires de ces armes de destruction massive, de plus en plus d'Etats ont formulé une interdiction en droit international, dans un premier temps sans les Etats qui possédaient ces armes. Il en a résulté une pression normative, juridique et politique qui a fortement stigmatisé les États détenteurs et a finalement conduit à un désarmement à grande échelle. De la même manière, le TPNW stigmatise les armes nucléaires et fait pression sur les États dotés de l'arme nucléaire pour qu'ils la désarment.

Vérifiable

Contrôler le désarmement nucléaire ne pose aucun problème technique ou politique si la décision politique de principe de désarmer est prise. C'est ainsi que l'absence d'armes nucléaires est vérifiée avec succès dans 186 États dans le cadre du TNP depuis plus de 50 ans.

L'article 4 du TPNW régit la vérification du désarmement nucléaire et impose la négociation d'un protocole de vérification avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les 180 jours suivant l'adhésion au traité. Presque tous les Etats non dotés d'armes nucléaires ont déjà négocié de tels protocoles de vérification. Ceux-ci prévoient par exemple la surveillance des réacteurs par l'AIEA, des contrôles par des inspecteurs, etc. Cela permet de s'assurer qu'il n'y a plus de programmes d'armement nucléaire clandestins.

L'article 4 stipule en outre que ces accords constituent le futur minimum des normes de vérification et que les États parties ne peuvent pas les dénoncer. Dès qu'un Etat doté d'armes nucléaires adhère au traité, un délai de 10 ans commence à courir pour démanteler complètement tous les stocks d'armes nucléaires. Un délai de 90 jours est prévu pour mettre fin à la participation nucléaire.

L'exemple de la Corée du Nord

C'est sans doute pour cette raison, entre autres, que la Corée du Nord est l'Etat le plus sanctionné au monde et qu'elle se trouve dans une impasse dont elle ne pourra pas sortir sans désarmement nucléaire, puisqu'elle a développé des armes nucléaires. Pendant toute la période de développement de l'arme nucléaire, la Corée du Nord a été sous les feux de l'actualité mondiale, il n'était pas possible de garder le secret. Chaque pas vers l'armement nucléaire a immédiatement entraîné de lourdes conséquences qui ont éloigné la Corée du



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Nord de l'armement nucléaire. Ce n'est qu'après un va-et-vient qui a duré plus de 20 ans³⁷ que la Corée du Nord a procédé à son premier essai nucléaire. L'essai nucléaire avait été annoncé publiquement, car il était de toute façon impossible à cacher, et les systèmes de mesure de différents pays l'ont également détecté comme prévu. Les ondes sismiques en particulier sont impossibles à cacher, les secousses telles que celles provoquées par une explosion nucléaire sont rares et ne se produisent jamais sans explication scientifique. Il n'y a qu'une seule raison pour laquelle la Corée du Nord a pu développer des armes nucléaires malgré l'énorme pression de la société internationale et pourquoi le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pas décrété de mesures coercitives qui auraient empêché la Corée du Nord de le faire : La Corée du Nord est sous la protection de la puissance nucléaire chinoise. Dans un monde futur sans armes nucléaires, où toutes les grandes puissances auraient abandonné leurs arsenaux, la Chine n'aurait pas toléré que son allié développe des armes nucléaires et n'aurait certainement pas protégé la Corée du Nord de la pression internationale si la Corée du Nord avait malgré tout tenté de le faire.

Exemple de l'Iran

L'Iran n'a pas d'armes nucléaires, mais le simple fait de soupçonner un programme d'armes nucléaires suffit à isoler largement l'Iran sur la scène internationale.³⁸ Chaque pas que l'Iran fait pour se rapprocher de l'arme nucléaire est découvert et immédiatement rendu public. En vertu d'accords internationaux, encore renforcés par le TPNW, l'Iran doit autoriser l'accès aux inspecteurs internationaux afin de vérifier si son programme nucléaire est purement civil.³⁹ L'Iran respecte au moins partiellement ces obligations⁴⁰ et dans les cas où il ne le fait pas, cela a à chaque fois déclenché une crise diplomatique. Grâce à d'autres accords internationaux, le commerce de tous les biens industriels critiques pour la production d'armes nucléaires est strictement réglementé, ce qui contribue à la découverte, par exemple, du fait que l'Iran voulait cacher certaines installations aux inspecteurs. Dans le monde actuel, il n'est peut-être pas totalement exclu que l'Iran puisse développer des armes nucléaires, même si cela déclencherait probablement une guerre conventionnelle pour empêcher l'Iran de le faire. Dans un monde futur avec un TPNW universel, cela serait exclu. L'Iran entretient actuellement de bonnes relations avec les puissances nucléaires que sont la Russie et la Chine. Si la Russie et la Chine n'avaient pas d'armes nucléaires, elles ne toléreraient pas non plus que l'Iran en développe. Et comme l'Iran ne pourrait pas se permettre de s'opposer à toutes les grandes puissances, il ne prendrait pas de mesures pour développer des armes nucléaires.

³⁷ https://de.wikipedia.org/wiki/Nordkoreanisches_Kernwaffenprogramm

³⁸ https://de.wikipedia.org/wiki/Iranisches_Atomprogramm

³⁹ <https://www.iaea.org/newscenter/focus/iran>

⁴⁰

<https://www.iaea.org/newscenter/news/iaea-director-general-briefs-board-of-governors-on-ukraine-iran-atom-s4food-rays-of-hope-and-more>



Des actes plutôt que des mots : **INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES !**

Effet sur les États non démocratiques

C'est un mythe de croire que les armes nucléaires assurent la sécurité de tout pays, qu'il s'agisse d'une démocratie ou d'un régime autoritaire. Quelle que soit la structure de gouvernement d'un pays, les armes nucléaires constituent en même temps une menace pour la sécurité et ne contribuent pas à protéger le pays contre les défis sécuritaires modernes réels tels que les cyberattaques ou le changement climatique.

Cinq États dotés de l'arme nucléaire, dont la Russie et la Chine, ont déjà pris l'engagement juridique de mener des négociations de désarmement dans le cadre du TNP. Il est par exemple possible que deux ou plusieurs pays dotés de l'arme nucléaire adhèrent ensemble au TNP et négocient ensemble le plan de désarmement requis par l'article 4. Une telle tâche est certes un défi, mais elle n'a rien d'unique ou de particulier ; il s'agit d'harmoniser les intérêts et les incitations - l'alpha et l'oméga de la diplomatie multilatérale.

Tous les États dotés de l'arme nucléaire - qu'ils soient démocratiques ou autoritaires - désarmeront s'ils concluent que c'est dans leur intérêt national. L'objectif du TPNW est d'influencer ce calcul ; la pression publique est une façon de le faire, la diplomatie multilatérale, les alliances mondiales et la construction de nouvelles normes internationales en sont d'autres. Tous les instruments, canaux et acteurs ont un rôle à jouer à cet égard.